

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DES ARTS ET DE L'ACTION CULTURELLE

Abidjan, le 02 décembre 2020

LE DIRECTEUR GENERAL

N°031/MCF/INSAAC/DG/kb

COMMUNIQUE

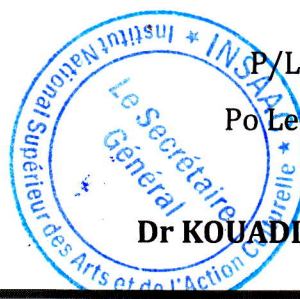
A (ux)

- Madame l'agent comptable
- Madame le contrôleur budgétaire
- Responsables des écoles et centres
- Présidents des Conseils
- Enseignants
- Délégué général des étudiants
- Professionnels mis en formation
- Etudiants

Objet : Prorogation des inscriptions et réinscriptions au titre de l'année académique 2020-2021.

Le Directeur Général de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) informe les étudiants que la date limite des inscriptions et réinscriptions au titre de l'année académique 2020-2021 est prorogée au **vendredi 11 décembre 2020** à 16h30.

Passé ce délai, tout étudiant non inscrit ne fera plus partie des effectifs de l'Institut.



Le Directeur Général
Po Le Secrétaire Général

Dr KOUADIO Kouassi Honoré